

# CERTIFICAT UNIVERSITAIRE

Vu l'article L613-2 du code de l'Education

Vu les pièces justificatives produites par Mme MANAL RABBAJ, née le 19 septembre 1985 à CASABLANCA (MAROC), en vue de son inscription au Certificat Universitaire, Pratique de l'Arbitrage

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **CERTIFICAT UNIVERSITAIRE, PRATIQUE DE L'ARBITRAGE**, *mention très bien*

est décerné à **Mme MANAL RABBAJ**

au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Le titulaire

/0GRCO20200010

Le Directeur

Marie Emma BOURSIER

Fait à Versailles, le 7 juin 2021

Le Président

UNIVERSITÉ DE  
VERSAILLES  
ST-QUENTIN EN-YVELINES



UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Alain BUI